

DELIBERATION CFVU-041-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2024 ;
Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relatif à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 10 juin 2024

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 08 avril 2024

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire réunie le 17 juin 2024 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 08 avril 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Françoise GROLLEAU

Présidente de l'Université d'Angers

Signé le 02 juillet 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 02/07/2024

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation et
de la vie universitaire
du 08 avril 2024

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 08 avril 2024 à 14h30, sous la présidence de Madame GROLLEAU. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

GROLLEAU Françoise	Présente
MATHIEU Isabelle	Présente
BAGLIN Isabelle	Présente
BARBAUD Ilyas	Présent
CAILLET Johann	Présent
CAMAZON-SIONNIERE Sean	Présent
CHEVALLIER Elisa	Présente
CLEMENT Alain	Présent
CLEMENT Julie	Présente
EVEILLARD Matthieu	Présent
FLACHAIRE Nathan	Présent
GABORIEAU Tom	Présent
GARNIER Anouck	Absente
GINDRE Denis	Présent
GRIMAUULT Virginie	Présente
HOCQUET Anne-Sophie	Excusée, a donné procuration à Monsieur MAUREL
LANGLOIS Laetitia	Excusée, a donné procuration à Madame PHILIPPS
LAPLANCHE Jean-François	Excusé, a donné procuration à Madame GROLLEAU
LE CORRE Jeanne	Excusée, a donné procuration à Monsieur FLACHAIRE
LE GALL Philippe	Présent
LEBDAI Souhil	Présent
LEDUC Nathalie	Présente
LEVEQUE Arthur	Présent
LEVY Léonie	Présente
MAHLOUL Madris	Présent
MATHEUS Guillaume	Présent
MAUREL Christophe	Présent
MEYNARD Cécile	Présente
MOREAU Cécile	Excusée
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Madame MATHIEU
PENCHAUD Anne-Laurence	Présente
PERROCHEAU Pierre-Jean	Présent
PHILIPPS Margot	Présente
RICHARD Marie	Présente
RINGLER Solène	Excusée, a donné procuration à Madame PENCHAUD
RONDEAU Anna	Absente
TRAVIER Sandrine	Présente
VALENTIN Aurélien	Excusé, a donné procuration à Monsieur BARBAUD

WALSH DE SERRANT Jacques-Antoine	Absent
----------------------------------	--------

Membre de droit présent :

Michel VERON, Directeur général adjoint

Membres invités par la Présidente présents :

Laurent BORDET, Vice-président Vie des campus

Frédéric BOUSSEAU, Directeur adjoint de l'IUT

Lydie BOUVIER, Vice-présidente Formation professionnelle et développement de l'alternance

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté Droit, Economie, Gestion

Richard GARNIER, Directeur du SUAPS

Florence HARTHEISER, Directrice du SSU

Céline LANCELOT, Assesseure à la pédagogie de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

François PANTIN, Directeur de l'IAE

Éric PIERRE, Directeur de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Emmanuelle RAVAIN, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1-1 Point sur les élections.....	1
2. Approbation du procès-verbal	1
2-1 Procès-verbal de la CFVU du 18 décembre 2023	1
3. Affaires générales et statutaires	1
3-1 Présentation du fonctionnement de la CFVU	1
4. Enseignement et conventions	3
4-1 Modification de la délibération n° CFVU 150-2023 du 18 décembre 2023 relative au nombre et à la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé pour septembre 2025.....	3
4-2 Offre de formation – Maquette – Faculté DEG	3
4-3 Conventions.....	4
5. Vie universitaire	8
5-1 Bilan de l’AFEV 2022-2023.....	8
5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 08 avril 2024	10

1. Informations

1-1 Point sur les élections

Madame GROLLEAU rappelle que des commissions permanentes sont à constituer. La clôture des candidatures avait lieu vendredi dernier et elle propose de détailler la liste des candidats par commission. Elle précise que certaines commissions n'ont reçu aucune candidature, ce qui veut dire probablement qu'il y aura des élections partielles à venir. Les votes seront organisés à distance les 10 et 11 avril 2024.

Madame GROLLEAU rappelle aussi que le pouvoir disciplinaire est exercé par le Conseil académique, qui procède à l'élection des membres des deux sections disciplinaires de l'établissement :

- La section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants, pour les manquements aux obligations statutaires des enseignants.
- La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, pour les fraudes ou tentatives de fraudes à l'inscription ou à l'examen, ainsi que les atteintes au bon fonctionnement, à l'ordre ou la réputation de l'Université.

La constitution de ces sections disciplinaires est indispensable au bon fonctionnement de l'Université, de nombreuses demandes de saisine étant en attente. Suite aux élections intervenues lors du Conseil académique du 13 mars 2024, des sièges restent à pourvoir :

- Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants :
 - 2 sièges à pourvoir pour les PU ou personnels assimilés (2 femmes)
- Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :
 - 1 siège à pourvoir pour les PU ou personnels assimilés (1 femme)
 - 1 siège à pourvoir pour les MCF ou personnels assimilés titulaires (1 homme)

Un appel à candidature réservé aux membres du CAC a été adressé par mail le 2 avril 2024. Les candidatures peuvent être déposées auprès de la cellule institutionnelle jusqu'au 9 avril 2024, jour de l'élection en CAC, y compris en séance. L'élection aura lieu lors du CAC du 9 avril 2024.

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 18 décembre 2023

Madame GROLLEAU présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle conçoit que les membres actuels de la CFVU n'étaient pas encore élus mais ce procès-verbal a néanmoins été relu par l'ancienne commission.

Le procès-verbal de la CFVU du 18 décembre 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 4 abstentions.

3. Affaires générales et statutaires

3-1 Présentation du fonctionnement de la CFVU

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*). La CFVU est un organe à mettre en perspective avec le bureau de la CFVU et le Comité Licence-Master (CLM). Ces trois commissions comprennent des membres statutaires, des membres invités statutaires et des

membres invités. Il est à noter que le VP étudiant est présent au sein de ces trois organes, ce qui est très important.

Le CLM est une instance de discussion et de débats ouverte à la communauté sur le champ de la formation qui prépare les dossiers/éléments présentés au bureau et in fine votés à la CFVU. Elle se déroule une fois par mois avant le bureau de la CFVU. L'ordre du jour est proposé par la VP en concertation avec la DEVEC. Des dossiers récurrents y sont discutés comme Parcoursup, Mon Master, des bilans, etc. et des questionnements peuvent être remontés par les composantes et les services. Le CLM donne lieu à un relevé de discussions disponible sur l'espace partagé Teams qui a pour objectif de circuler au sein des composantes et des services. Madame MATHIEU a identifié quelques axes d'amélioration en termes d'organisation du CLM :

- Associer davantage le VPE dans la préparation et l'animation du CLM
- Transmettre les relevés de discussions aux membres de la CFVU sur la page dédiée de la CFVU
- Se sentir libre de se faire représenter en cas d'absence (y compris pour les étudiants)
- Favoriser la participation des étudiants et des étudiantes

Le bureau de la CFVU est une instance de travail, de régulation, de préparation et de mise en œuvre des décisions prises par la CFVU. Il s'agit notamment de décider des sujets de fond que l'on souhaite évoquer en CFVU (politique de formation, capacités d'accueil...). Elle se déroule une fois par mois avant la CFVU. L'ordre du jour est proposé par la VP en lien avec la DEVEC, la cellule institutionnelle et le DGA. On y aborde les sujets évoqués en CLM, des questions diverses et on y coconstruit l'ordre du jour de la CFVU. Un compte rendu est disponible sur la page dédiée du bureau de la CFVU. Là encore, Madame MATHIEU a identifié quelques axes d'amélioration en termes d'organisation du bureau de la CFVU :

- Permettre aux membres élus CFVU d'avoir les documents à disposition dans un délai raisonnable (1 semaine avant la CFVU)
- Rendre accessibles les comptes rendus aux membres du CLM
- Ouvrir le débat sur les questions de fond (formation, accueil, étudiant, insertion professionnelle...)

La CFVU est une instance de décision qui pose le cadre réglementaire en matière de politique de formation, d'évaluation, d'admission, d'orientation et de vie des étudiants. Elle se déroule une fois par mois après le bureau de la CFVU. L'ordre du jour est validé par le bureau et mis en forme par la cellule institutionnelle. Une délibération est proposée pour chaque vote et le procès-verbal de la séance est adopté lors de l'une des CFVU suivantes. Ces documents sont disponibles sur le site de l'Université d'Angers, page des instances, délibérations et actes administratifs. Madame MATHIEU propose quelques axes d'amélioration en termes d'organisation de la CFVU :

- Transmission et diffusion de l'information par les membres élus aux composantes (enseignants-chercheurs, enseignants, BIATSS, étudiants...)
- Réserver du temps aux discussions et débats
- Favoriser la participation des étudiants et des étudiantes

Monsieur FLACHAIRE aimerait savoir comment vont circuler les informations.

Madame MATHIEU explique que la trace écrite des CLM est à disposition sur un espace Teams auquel de nombreuses personnes ont accès et elle propose qu'elle fasse également l'objet d'un envoi aux membres du bureau et de la CFVU. Les documents du bureau de la CFVU et de la CFVU sont accessibles aux membres. Elle a bien conscience qu'il s'agit de beaucoup de

documents et de beaucoup de lecture mais elle estime que les membres vont surtout se focaliser sur les dossiers qui les intéressent davantage par rapport à leurs intérêts. En tout état de cause, elle souhaite que l'information circule de la manière la plus fluide possible.

Monsieur LEVÊQUE milite pour que l'onglet « archives de la CFVU » soit accessible à tous les étudiants qui pourraient ainsi consulter les procès-verbaux des anciennes CFVU.

La cellule institutionnelle informe qu'on trouve un onglet « actes administratifs » en bas du site internet dans lequel on retrouve tous les documents.

Monsieur CLÉMENT aimerait savoir si les diaporamas de séance sont transmis aux membres de la CFVU.

Madame GROLLEAU explique que les diaporamas sont transmis environ une heure avant le début de la CFVU pour suivre plus facilement la séance. Il n'est pas possible de s'engager pour les envoyer plus tôt car ils sont travaillés jusqu'à la dernière minute. Les documents plus détaillés sont accessibles aux membres de la CFVU une semaine avant la séance.

4. Enseignement et conventions

4-1 Modification de la délibération n° CFVU 150-2023 du 18 décembre 2023 relative au nombre et à la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé pour septembre 2025

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle propose une augmentation des places ouvertes en PluriPASS (filière Médecine), de l'ordre de 5 places, et en L1 LAS (filière Médecine), de l'ordre de 5 places également. Pour information, ces places sont négociées en fonction des besoins du territoire et des objectifs nationaux pluriannuels du ministère sur cinq ans. La fourchette est plutôt basse à Angers en termes de nombre de places proposées pour la filière Médecine. Le conseil de gestion de santé a donc voté 10 places supplémentaires pour accéder en deuxième année de médecine, ce qui constitue une bonne nouvelle pour les étudiants concernés l'année prochaine.

Monsieur MAHLOUL aimerait savoir pourquoi aucune augmentation n'est proposée pour les L2 LAS et les L3 LAS.

Madame MATHIEU répond que l'idée consiste à favoriser la première tentative des candidats à entrer en Médecine.

La modification de la délibération n° 150-2023 du 18 décembre 2023 relative au nombre et à la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé pour septembre 2025 est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 31 voix pour et 3 abstentions.

4-2 Offre de formation – Maquette – Faculté DEG

Monsieur DANIEL rappelle qu'un titre RNCP existait pour les personnes en reprise d'études afin de se spécialiser en gestion de patrimoine. Ce titre RNCP disparaît et doit être transformé en master. C'est la raison pour laquelle il est proposé l'ouverture d'un M2 « Gestion du

patrimoine », parcours « Évolution professionnelle ». Un travail a été réalisé en collaboration avec le SCAFOP, notamment sur les aspects budgétaires.

Madame MATHIEU précise qu'il est prévu un nombre de 13 stagiaires et le nombre de stagiaires minimum est fixé à 10 pour que la formation puisse ouvrir et soit rentable.

La maquette de la formation suivante, portée par la Faculté Droit, Economie et gestion :

- M2 « Gestion de patrimoine », parcours « Evolution professionnelle »

est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 31 voix pour et 4 abstentions.

4-3 Conventions

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Convention ESTHUA – Sahid Institute of Tourism

Il s'agit du renouvellement d'une convention qui existe depuis 2013 pour un double diplôme de licence entre l'ESTHUA et le Sahid Institute Tourism en Indonésie. Cette convention fonctionne bien puisque des étudiants de l'ESTHUA partent en Indonésie et l'Université d'Angers reçoit chaque année entre 1 et 3 étudiants de Sahid Polytechnic en licence anglophone Tourism and Leisure de l'ESTHUA. Le double diplôme fonctionne bien, les étudiants de Sahid sont très sérieux. Le renouvellement de cette convention n'appelle pas forcément de discussion supplémentaire. Au semestre 4, les étudiants de l'Université d'Angers suivront les cours dans l'université partenaire et devront faire un stage de 3 mois dans une entreprise en Indonésie. Au semestre 6, les étudiants de Sahid Institute of Tourism suivront les cours à l'Université d'Angers et devront faire un stage de trois mois dans une entreprise française ou européenne.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Convention ESTHUA – Bali State Polytechnic – Licence

Cette convention qui court depuis 2013 est également proposée au renouvellement. Elle a permis d'envoyer presque tous les ans entre 1 et 3 étudiants de l'ESTHUA en double diplôme en licence à Bali et de recevoir entre 1 et 3 étudiants de Bali State Polytechnic dans la licence anglophone Tourism and Leisure Management. Ce double diplôme fonctionne très bien. Au semestre 4, les étudiants de l'Université d'Angers suivront les cours dans l'université partenaire et devront faire un stage de 3 mois dans une entreprise en Indonésie. Au semestre 6, les étudiants de Bali State Polytechnic suivront les cours à l'Université d'Angers et devront faire un stage de trois mois dans une entreprise française ou européenne.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Convention ESTHUA – Bali State Polytechnic – Master

En raison du succès du double diplôme en licence avec cet établissement, l'ESTHUA a ouvert un double diplôme en Master. Il a permis d'envoyer presque tous les ans entre 1 et 2 étudiants de l'ESTHUA à Bali (sauf période covid) et de recevoir entre 1 et 3 étudiants de Bali dans le Master anglophone International Hospitality Management. Ce double diplôme fonctionne très

bien. Aux semestres 1 et 2, les étudiants de l'Université d'Angers suivront les cours dans l'université partenaire. Aux semestres 3 et 4, les étudiants de Bali State Polytechnic suivront les cours à l'Université d'Angers.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Convention ESTHUA – Universitas Pendidikan Ganesha

Le double diplôme (Licence Tourisme, mention Tourisme Anglophone) avec ce partenaire est très prometteur, il s'agit de la plus grande université Balinaise, après Udayana, située dans le Nord de Bali, ce qui permet une diversification. Les conditions d'accueil des étudiants sont très satisfaisantes. L'Université Pendidikan Ganesha a identifié l'ESTHUA comme le partenaire privilégié de son développement international en tourisme, en raison de son rayonnement mondial. Au semestre 4, les étudiants de l'Université d'Angers suivront les cours dans l'université partenaire et devront faire un stage de 3 mois dans une entreprise en Indonésie. Au semestre 6, les étudiants de l'Université Pendidikan Ganesha suivront les cours à l'Université d'Angers et devront faire un stage de trois mois dans une entreprise française ou européenne.

Madame GROLLEAU précise que cette université indonésienne est particulièrement importante en termes de taille et dispose déjà de collaborations avec des universités françaises dont La Rochelle Université.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Convention ESTHUA – Lycée Jeanne Delanoue

L'objectif de cette convention est la création d'une troisième année de licence Tourisme, parcours Management de Parc à thème, en apprentissage. La formation sera proposée à partir de la rentrée 2024. La création de la licence mention « Tourisme » parcours « Management de Parc à thème » est le fruit d'une collaboration pédagogique entre l'ESTHUA et le lycée Jeanne Delanoue, en cohérence avec les besoins des professionnels du secteur. Le lycée Jeanne Delanoue portera conjointement avec l'ESTHUA l'organisation pédagogique de la licence dans le respect des conditions définies par le référentiel de certification. L'organisation du contrôle des connaissances (choix des sujets, correction des épreuves, gestion des résultats et organisation matérielle) est assurée par l'établissement partenaire en ce qui concerne les matières dispensées par l'établissement partenaire, en conformité avec les règles décrites dans la charte des examens de l'Université d'Angers qui est communiquée au partenaire.

Monsieur LEVÊQUE croit savoir que le lycée Jeanne Delanoue est un lycée privé et il aimerait avoir des précisions en termes de frais d'inscription.

Madame MATHIEU explique que c'est la société qui emploie l'apprenti qui règle les frais d'inscription et non pas l'apprenti. Elle renvoie Monsieur LEVÊQUE à l'article 11 de la convention.

Madame HARTHEISER aimerait savoir si les étudiants auront accès aux services communs.

Madame GROLLEAU confirme que ces étudiants suivront les cours au lycée Jeanne Delanoue qui est situé à Cholet et relèveront des services présents sur le campus.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

Convention Faculté des Sciences – Lycée Jean Moulin

Madame TRAVIER indique que cette formation de LP Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable, parcours Génie thermique fonctionne depuis plusieurs années. Elle priorise les contrats d'apprentissage et accueille 15 apprentis. L'organisation des enseignements, le choix des programmes et des enseignants sont assurés conjointement par l'établissement partenaire et l'Université d'Angers. L'organisation du contrôle des connaissances (choix des sujets, correction des épreuves, gestion des résultats et organisation matérielle) est assurée par la composante de rattachement en concertation avec l'établissement partenaire et en conformité avec les règles décrites dans la charte des examens de l'Université d'Angers qui est communiquée au partenaire.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Convention UA – FLO – LAS

Madame MATHIEU indique que cette convention, en renouvellement, vient formaliser les relations entre les Facultés Libres de l'Ouest (FLO) et l'Université d'Angers, et notamment les mentions qui proposent un parcours Accès santé (Psychologie, Sciences de la vie et de la terre, Histoire, LEA, LLCER, Lettres). Les étudiants de ces filières de l'UCO sont inscrits à l'Université d'Angers et doivent valider leur ENT pour pouvoir accéder aux modules Santé. Ils peuvent également accéder à un enseignant référent et prendre attache avec la collègue du SUIO-IP dédiée au suivi des étudiants de ces filières.

Elle propose d'effectuer un bilan UA-UCO dans le cadre de la réforme de l'accès aux filières de santé par les LAS. Les échanges sont réguliers avec les enseignants responsables. Au cours de l'année, les étudiants sont suivis par les enseignants et la gestionnaire de scolarité et le bilan est globalement positif. En 2020-2021, il y avait 65 inscrits dans ces filières pour 4 admis en L1 (4 Médecine) et 2 admis en L2 et L3 (2 Odontologie et 2 Pharmacie). En 2021-2022, il y avait 56 inscrits pour 9 admis en L1 (5 Médecine, 2 Maïeutique et 2 Kinésithérapie) et 6 admis en L2 et L3 (2 Médecine, 2 Pharmacie et 2 Kinésithérapie). En 2022-2023, il y avait 55 inscrits pour 12 admis en L1 (5 Médecine, 4 Maïeutique, 2 Pharmacie et 1 Kinésithérapie) et 5 admis en L2 et L3 (5 Médecine). Enfin, en 2023-2024, il y a 57 inscrits. Madame MATHIEU insiste sur le fait que le nombre d'admis est passé de 6 en 2020-2021 à 17 en 2022-2023 pour un nombre d'étudiants inscrits relativement équivalent.

Monsieur LEVÊQUE estime que le bilan est davantage positif du côté de l'UCO que du côté de l'Université d'Angers. Il estime que l'UCO est plutôt dans une vision d'acheter un diplôme. Il faudrait plutôt prioriser les étudiants de l'Université d'Angers selon lui.

Madame MATHIEU ne voit pas en quoi les étudiants de l'UCO prendraient des places aux étudiants de l'Université d'Angers, étant donné qu'un nombre de places est décidé pour chacun

des établissements et chacune des filières. Elle comprend que l'idée de l'intervention de Monsieur LEVÊQUE est que ces places devraient être automatiquement reversées à l'Université d'Angers.

Monsieur LEVÊQUE confirme étant donné qu'il est contre l'enseignement privé. Le fait d'attribuer un certain nombre de places à l'UCO limite automatiquement le nombre de places pour les étudiants de l'Université d'Angers qui n'ont pas forcément les moyens de se payer des formations.

Madame MATHIEU pense qu'il aurait fallu extraire les chiffres des étudiants de l'Université d'Angers qui réussissent par le biais des LAS. De ce point de vue, le bilan est très encourageant.

Madame BAGLIN explique qu'aucune place n'est « réservée » pour les étudiants de l'UCO. Par ailleurs, il faut savoir que toutes les places proposées en L1, L2 et L3 LAS ne sont pas pourvues par les étudiants.

Monsieur GINDRE estime que des questions se posent étant donné que la volumétrie dédiée à l'UCO et aux autres composantes de l'Université d'Angers n'apparaît pas au sein de la convention. Le modèle repose beaucoup sur la note acquise dans les formations suivies. Il imagine par exemple que tous les étudiants inscrits à l'UCO pourraient obtenir 19,5 de moyenne et passeraient de fait devant les étudiants de l'Université d'Angers. Il aimerait savoir s'il est possible de se prémunir de ce dysfonctionnement. Par ailleurs, Monsieur GINDRE s'inquiète de risques d'inégalité de traitement entre les étudiants de l'Université d'Angers et les étudiants de l'UCO.

Madame MATHIEU pense qu'il est compliqué d'afficher le nombre de places dédiées dans la convention car elle va jusqu'en 2028 et le nombre de places sur Parcoursup peut évoluer d'une année sur l'autre. La seule possibilité serait de voter une convention tous les ans pour avoir des chiffres au plus juste.

Madame RAVAIN informe qu'il y avait eu 44 admis en L1 LAS l'année dernière pour 61 places. Il y a ainsi des reports de places de la L1 LAS vers les L2 et L3 LAS.

Monsieur LEVÊQUE s'inquiète de voir que la moitié des étudiants qui entrent en PASS proviennent de l'UCO. Il n'est pas possible de déléguer la moitié de son pouvoir à une entité privée.

Madame MEYNARD constate que l'Université d'Angers semble se féliciter des résultats de l'UCO.

Madame MATHIEU estime que les résultats des étudiants de l'Université d'Angers sont tout aussi satisfaisants.

Monsieur LEVÊQUE aimerait connaître le pourcentage de réussite à l'Université d'Angers.

Madame MATHIEU propose de recueillir les informations à ce sujet avant transmission. Elle prend bonne note d'une demande de bilan où serait mise en regard la réussite de l'ensemble des étudiants.

Madame TRAVIER explique que ce qui serait intéressant de voir est la réussite en seconde année, quelle que soit l'origine des étudiants. Il faudrait savoir si les étudiants réussissent aussi bien après avoir fait une première de LAS en Biologie, en Psychologie, en Droit, etc. L'UFR Sciences avait 50 places l'année dernière et 7 étudiants seulement sont allés au bout de la procédure et ont déposé leur dossier.

Monsieur GINDRE revient sur sa question de l'inégalité de traitement entre les étudiants.

Madame MATHIEU explique que les étudiants de l'UCO qui ont accès au module santé peuvent être accompagnés au même titre que les étudiants de l'UA.

Monsieur MAHLOUL ajoute que le tutorat en santé est ouvert à tous les étudiants de LAS. Des séances sont proposées en ligne et tous les étudiants sont les bienvenus.

La convention entre l'Université et les Facultés Libres de l'Ouest a été proposée au vote des membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

La convention est rejetée avec 14 voix contre, 9 abstentions et 11 voix pour.

5. Vie universitaire

5-1 Bilan de l'AFEV 2022-2023

Madame GUILLEAU, déléguée territoriale de l'AFEV Angers et de l'AFEV Le Mans, et **Madame PERON**, coordinatrice sur le programme mentorat à l'AFEV, présentent ce point (*cf. diaporama de séance*). 22 000 étudiants sont engagés aux côtés de l'AFEV qui compte 68 pôles. Il s'agit d'une association d'éducation populaire, complémentaire de l'éducation nationale, qui lutte contre les inégalités éducatives et sociales. L'objet de l'association est de proposer des actions de solidarité et des terrains d'engagement à des étudiants bénévoles auprès des enfants et des adolescents des quartiers prioritaires. L'objectif est de faire des ponts entre des jeunes qui ne se rencontrent pas. L'équipe angevine compte 7 salariés et 20 volontaires en service civique. On trouve un site sur Belle-Beille et un site sur Pasteur. L'AFEV effectue de l'ingénierie de projet jeunesse et accompagne près de 2 000 jeunes angevins. Elle intervient sur tous les quartiers prioritaires de la ville et travaille avec les écoles, les collèges, les lycées, les maisons de quartier, les associations d'habitants, les résidences d'autonomie senior, etc. Les actions de solidarité « étudiant » sont les suivantes :

- Le mentorat : il s'agit de recruter, de former et d'accompagner des étudiants qui vont s'engager deux heures par semaine auprès d'un enfant issu d'un quartier prioritaire, à domicile et tout au long de l'année scolaire (de la grande section de maternelle jusqu'à la terminale). L'approche est avant tout humaine et l'idée est de travailler la méthodologie, la confiance en soi, la mobilité, l'ouverture, la découverte des lieux ressources de la ville, etc. Il s'agit d'un moyen pour lutter contre les discriminations et les préjugés dans les quartiers. Des sorties collectives sont proposées toutes les semaines dans les structures de la ville (patinoire, musée...). Beaucoup d'étudiants ayant des projets tutorés sont aussi accueillis.
- Démo'Campus : il s'agit d'un programme d'actions qui consiste à recruter et former des étudiants qui vont témoigner dans les collèges et les lycées auprès des élèves de troisième et de seconde sur leur parcours d'étudiant. L'idée est de lever les freins et d'ouvrir le champ des possibles. Les étudiants parlent de leur parcours sous forme de

jeux. 470 jeunes ont été sensibilisés l'année dernière dans les collèges et lycées partenaires.

- Collocation à projet solidaire : l'AFEV dispose de 72 places dans 4 quartiers prioritaires pour des jeunes âgés de 18 à 30 ans (étudiants, jeunes actifs, volontaires en service civique, apprentis), avec des loyers relativement bas. En contrepartie, ces jeunes s'engagent aux côtés de l'AFEV dans le mentorat et des projets collectifs (distribution alimentaire, inclusion numérique, jardin partagé, etc.). L'objet est de mettre en place ces projets en collaboration avec les habitants des quartiers.
- Volontaire en résidence : les volontaires en service civique interviennent dans 5 collèges dans le cadre du dispositif « Devoirs Faits ». Ces volontaires passent 18 heures par semaine en collège, animent la pause méridienne, proposent des ateliers thématiques en lien avec la citoyenneté, l'égalité fille-garçon, l'environnement, etc.

Il y avait 254 engagés à l'AFEV en 2022-2023 et il y a dorénavant 342 engagés en 2023-2024. Cet engagement est notamment valorisé à l'Université d'Angers à travers des E2O (48 inscrits l'année dernière et 59 inscrits cette année). L'AFEV a à cœur d'accompagner au mieux ces étudiants qui donnent de leur temps pour participer à des actions solidaires. Dans le cadre du mentorat, les volontaires en service civique vont appeler une fois par mois l'étudiant pour savoir si tout se passe bien. Les étudiants peuvent aller sur la plateforme Reconnaissance de l'Engagement et des Compétences sur laquelle ils ont accès à des MOOC et des outils de valorisation de leur engagement. Des temps de formation et d'échange de pratiques sont également proposés aux engagés.

Le bilan financier de l'AFEV est à l'équilibre avec un budget de 328 k€. Les adhésions pour les étudiants et les familles sont gratuites. La subvention versée par l'Université d'Angers est à hauteur de 3 000 € par an.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame GROLLEAU clôt la séance à 16h00.

[La Présidente de l'Université d'Angers](#)

Françoise GROLLEAU

5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 08 avril 2024

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 08 avril 2024

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal
3. Affaires générales et statutaires
4. Enseignement et conventions

1. Informations

1-1 Point sur les élections

1.1 Information sur les élections

Candidats

Commission/Conseil de gestion	Sièges à pourvoir	Candidats
Conseil de gestion du SUAPS	2 EC UA	- M. Laurent GARCIA - M. Régis BARILLÉ - M. David ROUSSEAU
	1 BIATSS UA	- Mme Virginie GRIMAULT
	4 étudiants UA	Aucune candidature.
Conseil de gestion du SCAFOP	1 représentant CFVU	- Mme Virginie GRIMAULT
	1 étudiant UA	Aucune candidature.
Conseil de gestion du SUIO-IP	2 EC UA	Aucune candidature.
	1 BIATSS CFVU	Aucune candidature.
	2 étudiants UA	- Mme Delphine GONIDEC - Mme Cassandre CLOCHARD

1.1 Information sur les élections

Candidats

Commission/Conseil de gestion	Sièges à pourvoir	Candidats
Conseil de gestion du SSU	2 EC Conseils centraux	- Mme Anne-Sophie HOCQUET
	1 BIATSS Conseils centraux	- Mme Lucie LAMPERIERE
	2 étudiants UA	- Mme Cassandre CLOCHARD
Commission des relations internationales	1 EC CFVU	Aucune candidature.
	1 BIATSS CFVU	- Mme Virginie GRIMAUULT - Mme Margot PHILIPPS
	2 étudiants UA*	- Mme Cassandre CLOCHARD
Commission permanente du numérique	1 représentant CFVU	- Mme Virginie GRIMAUULT
	2 étudiants UA	- M. Thimothé CARTIER - Mme Cassandre CLOCHARD



1.1 Information sur les élections

Candidats

Commission/Conseil de gestion	Sièges à pourvoir	Candidats
Commission Vie de l'établissement	1 EC CFVU	Aucune candidature.
	1 BIATSS CFVU	- Mme Virginie GRIMAUULT
	2 étudiants CFVU	- Mme Elisa CHEVALLIER - Mme Julie CLEMENT - M. Arthur LEVEQUE
Commission évaluation des formations	2 EC UA	- Mme Christine BATUT-HOURQUEBIE - M. David ROUSSEAU
	1 BIATSS UA	- M. Giovanni PETIT - Mme Charlotte CHARLET
	2 étudiants CFVU	- M. Arthur LEVEQUE
Comité éthique évaluation formation et de la vie étudiante	3 EC UA	- M. Laurent SAINTIS
	3 étudiants UA	- M. Bastien TRANCHAND - Mme Cassandre CLOCHARD



1.1 Information sur les élections

Candidats

Commission/Conseil de gestion	Sièges à pourvoir	Candidats	
Comité de suivi Licence-Master	2 EC UA	- M. Salim KHIATI - Mme Christine BATUT-HOURQUEBIE	
	2 EC CFVU	- M. Alain CLEMENT - Mme Anne-Sophie HOCQUET	- Mme Laetitia LANGLOIS - Mme Sandrine TRAVIER
	1 BIATSS UA	- M. Sébastien BONI - Mme Sophie MAUGIN	- Mme Virginie GRIMAUULT
	1 BIATSS CFVU	- Mme Virginie GRIMAUULT - Mme Margot PHILIPPS	
	4 étudiants UA	- M. Bastien TRANCHAND - Mme Anna RONDEAU	- Mme Cassandre CLOCHARD
	2 étudiants CFVU	- Mme Elisa CHEVALLIER - Mme Julie CLEMENT	- M. Arthur LEVEQUE



1.1 Information sur les élections

Candidats

Commission/Conseil de gestion	Sièges à pourvoir	Candidats
Cellule VDH	2 EC UA	- Mme Elise LEPELTIER - M. Erwan AUTRET - Mme Anne REY
	4 étudiants UA <i>(dont 2 doctorants)</i>	- M. Benjamin BRIAND-BOUCHER - Mme Cassandre CLOCHARD
Commission césure	2 EC UA	- Mme Sandrine TRAVIER
	1 BIATSS UA	Aucune candidature.
	2 étudiants CFVU	Aucune candidature.
UA Culture	8 étudiants UA <i>(1/composante)</i>	- Mme Cassandre CLOCHARD (DEG)
Cellule d'aide sociale étudiante	2 étudiants UA	- M. Arthur LEVEQUE - M. Benjamin BRIAND-BOUCHER - Mme Cassandre CLOCHARD



1.1 Information sur les élections

Rappel du calendrier

Élections	10 et 11 avril 2024
Dépouillement	12 avril 2024

Le vote se tiendra par le biais de la plateforme électronique Limesurvey.

Pour toute question, vous pouvez contacter : cellule.institutionnelle@univ-angers.fr

Des sièges restent à pourvoir.

Des élections partielles seront organisées prochainement.

POUR INFORMATION

1.1 Rappel sur élections aux sections disciplinaires de l'établissement

Le pouvoir disciplinaire est exercé par le Conseil académique (article R. 712-9 du code de l'éducation)

Chaque établissement comprend deux sections disciplinaires :

- **Une section disciplinaire** compétente à l'égard des **enseignants, pour les manquements aux obligations statutaires des enseignants**
- **Une section disciplinaire** compétente à l'égard des **usagers, pour les fraudes ou tentatives de fraudes à l'inscription ou à l'examen, ainsi que les atteintes au bon fonctionnement, à l'ordre ou la réputation de l'Université**

Les sections disciplinaires sont constituées au sein du Conseil académique qui regroupe les membres de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Le bon fonctionnement des sections disciplinaires est indispensable au bon fonctionnement de l'Université

1.1 Rappel sur élections aux sections disciplinaires de l'établissement

Suite aux élections intervenues lors du Conseil académique du 13 mars 2024, des sièges restent à pourvoir :

Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants :

- 2 sièges à pourvoir pour les professeurs des universités ou personnels assimilés (2 femmes)

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

- 1 siège à pourvoir pour les professeurs des universités ou personnels assimilés (1 femme)
- 1 siège à pourvoir pour les maîtres de conférence, ou personnels assimilés titulaires (1 homme)

- Un appel à candidature réservé aux membres du CAc plénier a été adressé par mail le **02 avril 2024**

Les **candidatures peuvent être déposées** auprès de la cellule institutionnelle (cellule.institutionnelle@univ-angers.fr) **jusqu'au 09 avril 2024**, jour de l'élection en Conseil académique, **y compris en séance**

- **Élection lors du Conseil académique du 09 avril 2024**

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 18 décembre 2023 – **VOTE**

Ce procès-verbal a été transmis le 25 mars 2024 aux membres de l'ancienne mandature. Les modifications demandées ont bien été prises en compte.

3. Affaires générales et statutaires

3-1 Présentation du fonctionnement de la CFVU – INFORMATION

Organisation globale



Membres du CLM

Isabelle Mathieu (VP CFVU)

Ilyas Barbaud (VP Etudiant)

Catherine Passirani (VP International et égalité)

Matthieu Eveillard (VP Accompagnement et transformation pédagogiques)

Lydie Bouvier (VP Formation professionnelle et développement de l'alternance)

Sandra Camus (VP Recherche)

4 collègues E et/ou EC dont 2 issus de la CFVU (élection à venir)

2 collègues Biatss dont 1 issu de la CFVU (élection à venir)

Les assesseurs à la pédagogie

Le directeur du SUIO IP

Membres statutaires

Invités statutaires : Emmanuelle Ravain (DEVEC), Pdt CCI ou son représentant, représentant région, directeur du comité d'expansion économique ou son représentant

Membres invités : Michel Véron (DGA), les scolarités, Dominique Baupin (DPE), les collègues de la DEVEC et toute personne idoine en fonction des sujets évoqués

Membres du bureau CFVU

Françoise Grolleau (Pdte UA)

Isabelle Mathieu (VP CFVU)

Ilyas Barbaud (VP Etudiant)

Catherine Passirani (VP International et égalité)

Matthieu Eveillard (VP Accompagnement et transformation pédagogiques)

Lydie Bouvier (VP Formation professionnelle et développement de l'alternance)

Laurent Bordet (VP Vie étudiante et des campus)

Michel Véron (DGA)

Emmanuelle Ravain (DEVEC)

Isabelle Baglin (Santé)

Laëtitia Langlois (Arts, Lettres et Langues)

Christophe Maurel (DEG-IAE)

Sandrine Travier (Sciences et technologie)

Membres statutaires

Membres invités : les directeurs de composantes, les assesseurs à la pédagogie

Membres de la CFVU

Françoise Grolleau (Pdte UA)
Isabelle Mathieu (VP CFVU)
Ilyas Barbaud (VP étudiant)
8 collègues EC collège A
7 collègues EEC collège B
4 collègues Biatss
15 étudiants
Les personnalités extérieures
Le directeur du Crous ou son représentant

Membres statutaires

Membres invités : les directeurs de composantes, les assesseurs à la pédagogie, les directeurs des services communs

Michel Véron (DGA), Emmanuelle Ravain (DEVEC)

Méthodologie de travail - CLM

CLM

Une instance de discussion et de débats ouverte à la communauté sur le champ de la formation qui prépare les dossiers/éléments présentés au bureau et in fine votés à la CFVU

Quand ? Une fois / mois avant le Bureau de la CFVU

Comment ? ODJ proposé par la VP en concertation avec la DEVEC

Quoi ? Des dossiers récurrents (Parcoursup, MM, bilans...) et des questionnements remontés par les composantes et les services

Qui ? Des membres élus et des membres invités

Et après ? Un relevé de discussions disponible sur teams



Les débats, informations doivent circuler dans les services et composantes



université
angers

Méthodologie de travail - CLM

Axes d'amélioration



Associer davantage le VPE dans la préparation et l'animation du CLM



Transmettre les relevés de discussions aux membres de la CFVU sur la page dédiée de la CFVU



Se sentir libre de se faire représenter en cas d'absence (y compris pour les étudiants)



Favoriser la participation des étudiants et des étudiantes

Méthodologie de travail – Bureau CFVU

Quelle articulation entre le CLM et le bureau CFVU ?

Bureau CFVU

Une instance de travail, régulation, de préparation et de mise en œuvre des décisions prises par la CFVU. Décider des sujets de fond que l'on souhaite évoquer en CFVU (politique de formation, capacités d'accueil....)

Quand ? Une fois / mois avant la CFVU

Comment ? ODJ proposé par la VP construit avec la DEVEC, la cellule institutionnelle, le DGA

Quoi ? Point sur les sujets évoqués en CLM, co-construction et validation de l'ODJ de la CFVU (question des délais), questions diverses

Qui ? Des membres élus et des membres invités

Et après ? Un compte-rendu disponible sur la page dédiée du bureau de la CFVU



Les débats, informations doivent circuler dans les services et composantes

Méthodologie de travail – Bureau CFVU

Axes d'amélioration



Permettre aux membres élus CFVU d'avoir les documents à disposition dans un délai raisonnable (1 semaine avant la CFVU)



Rendre accessibles les comptes rendus aux membres du CLM



Ouvrir le débat sur les questions de fond (formation, accueil, étudiant, insertion professionnelle....)

Méthodologie de travail – CFVU

CFVU

Une instance de décision qui pose le cadre réglementaire en matière de politique de formation, d'évaluation, d'admission, d'orientation et de vie des étudiants...

Quand ? Une fois / mois après le bureau de la CFVU

Comment ? ODJ validé par le bureau et mis en forme par la cellule institutionnelle

Qui ? Des membres élus qui se prononcent sur les dossiers soumis via un vote et des membres invités

Et après ? Une délibération pour chaque vote et un procès-verbal adopté par l'une des CFVU suivantes, disponibles sur le site UA, page des instances, délibérations et actes administratifs



Les débats, informations doivent circuler dans les services et composantes



université
angers

Méthodologie de travail –CFVU

Axes d'amélioration



Transmission et diffusion de l'information par les membres élus aux composantes (EEC, Biatss, étudiants...)



Réserver du temps aux discussions et débats



Favoriser la participation des étudiants et des étudiantes

POUR INFORMATION

4. Enseignement et conventions

4-1 Modification de la délibération n° CFVU 150-2023 du 18 décembre 2023 relative au nombre et à la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé pour septembre 2025 – **VOTE**

4-2 Offre de formation – Maquette – Faculté DEG – **VOTE**

4-3 Conventions – **VOTES**

4.1 Modification de la délibération n° CFVU 150-2023 du 18 décembre 2023 relative au nombre et à la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé pour septembre 2025 – **VOTE**

Répartition des places dans filières de santé pour une rentrée en deuxième année en septembre 2025						
	Médecine	Maïeut	Odonto	Pharma	Kiné	Total
PluriPASS	102+5	13	10	39	13	177
IFSI 49/72/53 et formations paramédicales ^o	5	2	1	1	1	10
L1 L.AS	33+5	5	4	13	5	60
L2/L3 L.AS	66	8	7	25	9	115
Sous-TOTAL	206+10	28	22	78	28	362
Passerelles	11	2	0	8	0	21
Etudiants hors UE*	3	0	0	3	0	6
TOTAL avec passerelles	220+10	30	22	89	28	389



^o Formations paramédicales autorisées et conventionnées UA ou LMU

* Etudiants ayant déjà un parcours d'étude en filière de santé hors Union Européenne (Décret et arrêté du 4 novembre 2019 et arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique).



4.2 Offre de formation – Maquette – Faculté DEG – VOTE

Master 2 Gestion de patrimoine - parcours Evolution professionnelle :

Responsable de formation : Bruno SÉJOURNÉ

Création par transformation du titre Conseiller en gestion de patrimoine (plus habilité) pour permettre le financement par le CPF.

Reprise de la maquette du M2 Gestion de patrimoine en alternance avec des évolutions sur les volumes horaires en réduction, des coefficients et ECTS spécifiques.

Budget prévisionnel
travaillé par le SCAFOP

Recettes prévisionnelles	66 859 €
Charges prévisionnelles	47 705 €
Résultat d'activité UA	19 154 €
Tarif appliqué / tarif minimal	4 900 € / 3 669,6 €
Nombre de stagiaires prévu	13
Nombre de stagiaires minimum	5

POUR VOTE

4.3 Conventions – VOTES

ESTHUA – Sahid Institute of Tourism Subakarta (Indonésie)

Type de convention	Renouvellement
Dates première convention et renouvellements	2013 – 2017 ; 2020
Responsable de formation	Sylvine PICKEL-CHEVALIER
Diplôme concerné	Licence Tourisme, mention Tourisme Anglophone, <i>Tourism and Leisure</i>

Au semestre 4, les étudiants de l'UA suivront les cours dans l'université partenaire et devront faire un stage de 3 mois dans une entreprise en Indonésie.

Au semestre 6, les étudiants de Sahid Institute of Tourism suivront les cours à l'UA et devront faire un stage de trois mois dans une entreprise française ou européenne.

Cette convention a permis d'envoyer régulièrement des étudiants de l'ESTHUA à Sahid et de recevoir presque tous les ans entre 1 et 3 étudiants de Sahid Polytechnic en licence anglophone Tourism and Leisure de l'ESTHUA. Le double diplôme fonctionne bien, les étudiants de Sahid sont très sérieux.

4.3 Conventions – **VOTES**

ESTHUA – Bali State Polytechnic Bali (Indonésie)

Type de convention	Renouvellement
Dates première convention et renouvellements	2013 – 2017 ; 2020
Responsable de formation	Sylvine PICKEL-CHEVALIER
Diplôme concerné	Licence Tourisme, mention Tourisme Anglophone, <i>Tourism and Leisure</i>

Au semestre 4, les étudiants de l'UA suivront les cours dans l'université partenaire et devront faire un stage de 3 mois dans une entreprise en Indonésie.

Au semestre 6, les étudiants de Bali State Polytechnic suivront les cours à l'UA et devront faire un stage de trois mois dans une entreprise française ou européenne.

Cette convention a permis d'envoyer presque tous les ans entre 1 et 3 étudiants de l'ESTHUA en double diplôme en licence à Bali et de recevoir entre 1 et 3 étudiants de Bali State Polytechnic dans la licence anglophone Tourism and Leisure Management. Ce double diplôme fonctionne très bien.

POUR VOTE

4.3 Conventions – **VOTES**

ESTHUA – Bali State Polytechnic Bali (Indonésie)

Type de convention	Renouvellement
Date première convention	2020
Responsable de formation	Sylvine PICKEL-CHEVALIER
Diplôme concerné	Master Management sectoriel, parcours Anglophone international Hospitality Management

Au semestre 1 et 2, les étudiants de l'UA suivront les cours dans l'université partenaire.

Au semestre 3 et 4, les étudiants de Bali State Polytechnic suivront les cours à l'UA.

En raison du succès du double diplôme en licence avec cet établissement, l'ESTHUA a ouvert un double diplôme en Master. Il a permis d'envoyer presque tous les ans entre 1 et 2 étudiants de l'ESTHUA à Bali (sauf période covid) et de recevoir entre 1 et 3 étudiants de Bali dans le Master anglophone International Hospitality Management. Ce double diplôme fonctionne très bien.

POUR VOTE

4.3 Conventions – VOTES

ESTHUA – Universitas Pendidikan Ganesha Bali (Indonésie)

Type de convention	Création
Responsable de formation	Sylvine PICKEL-CHEVALIER
Diplôme concerné	Licence Tourisme, mention Tourisme Anglophone, <i>Tourism and Leisure</i>

Au semestre 4, les étudiants de l'UA suivront les cours dans l'université partenaire et devront faire un stage de 3 mois dans une entreprise en Indonésie.

Au semestre 6, les étudiants de Universitas Pendidikan Ganesha suivront les cours à l'UA et devront faire un stage de trois mois dans une entreprise française ou européenne.

Le double diplôme avec ce partenaire est très prometteur, il s'agit de la plus grande université Balinaise, après Udayana, située dans le Nord de Bali, ce qui permet une diversification. Les conditions d'accueil de nos étudiants sont très satisfaisantes. Le partenaire a identifié l'ESTHUA comme le partenaire privilégié de son développement international en tourisme, en raison de son rayonnement mondial.

4.3 Conventions – VOTES

ESTHUA – Lycée Jeanne Delanoue

Type de convention	Création
Responsable de formation	
Diplôme concerné	Licence Tourisme, parcours Management de Parcs à thème

La formation sera proposée à partir de la rentrée 2024.

Cette formation n'est possible qu'en apprentissage seulement.

La création de la licence mention « Tourisme » parcours « Management de Parc à thème » est le fruit d'une collaboration pédagogique entre l'ESTHUA et Jeanne Delanoue, en cohérence avec les besoins des professionnels du secteur.

Jeanne Delanoue portera conjointement avec l'Esthua l'organisation pédagogique de la licence dans le respect des conditions définies par le référentiel de certification.

L'organisation du contrôle des connaissances (choix des sujets, correction des épreuves, gestion des résultats et organisation matérielle) est assurée par l'établissement partenaire en ce qui concerne les matières dispensées par l'établissement partenaire, en conformité avec les règles décrites dans la charte des examens de l'Université d'Angers qui est communiquée au partenaire.

4.3 Conventions – **VOTES**

Faculté des Sciences – Lycée Jean Moulin

Type de convention	Renouvellement
Dates première convention	2017 – 2023
Responsable de formation	Mihaela Girtan
Diplôme concerné	LP Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable, parcours Génie thermique

Cette formation priorise les contrats d'alternance et accueille 15 apprentis.

L'organisation des enseignements, le choix des programmes et des enseignants sont assurés conjointement par l'établissement partenaire et l'Université d'Angers.

L'organisation du contrôle des connaissances (choix des sujets, correction des épreuves, gestion des résultats et organisation matérielle) est assurée par la composante de rattachement en concertation avec l'établissement partenaire et en conformité avec les règles décrites dans la charte des examens de l'Université d'Angers qui est communiquée au partenaire.



4.3 Conventions – VOTES UA – FLO (UCO)

Type de convention	Renouvellement
Dates première convention	2020 – 2023
Responsable de formation	UFR Santé - DEVEC

Les étudiants inscrits aux FLO dans les formations concernées peuvent déposer leur candidature dans les formations Santé accessibles à l'UA :

Formations santé accessibles à l'UA	Mentions de Licence proposant un parcours Accès santé aux Facultés libres de l'Ouest - UCO
Médecine Pharmacie Maïeutique Kinésithérapie Odontologie	Psychologie
	Sciences de la vie et de la terre
	Histoire
	Langues étrangères appliquées
	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
	Lettres

BILAN UA -UCO dans le cadre de la réforme accès aux filières de santé par les LAS

- **Mise en place de la réforme avec ouverture de places dès 2020 pour permettre d'intégrer les filières de santé via LAS**
- **Echanges réguliers avec les enseignants responsables : présence de l'équipe lors de la présentation de rentrée LAS dans les locaux de l'UCO**
- **Au cours de l'année , suivi des étudiants par les enseignants et gestionnaire de scolarité , récupération des notes dans les délais .Echanges réguliers .**
- **Bilan positif**

Année 2020-2021 :Inscriptions

Licences proposées	Places proposées sur Parcoursup	Inscrits L1	INSCRITS L2	INSCRITS L3
HISTOIRE	10	5		
LEA Anglais -Allemand	5	4		
LEA Anglais -espagnol	5	5		
SVT Biologie	15	10	6	3
LLCER Anglais	5	4		
Psycho	10	8	4	
LLCER anglais /allemand - Anglais /Espagnol	5	5		
Lettres	10	1		
TOTAL	65	42	10	3

Année 2020-2021: admission en filières

LICENCE 1 :
4 admis

	UCO = 4 (soit 11% des admis)				
LICENCE ORIGINE /FILIERE	MEDECINE	MAIEUTIQUE	ODONTOLOGIE	PHARMACIE	KINE
SVT	1				
LEA ANGLAIS ESPAGNOL	1				
PSYChOLOGIE	2				
TOTAL	4				

LICENCE 2 ET 3 :
2 admis

	UCO = 2 (soit 3,4% des admis)				
LICENCE ORIGINE /FILIERE	MEDECINE	MAIEUTIQUE	ODONTOLOGIE	PHARMACIE	KINE
SVT			1	1	
TOTAL			1	1	

Année 2021-2022 :Inscriptions

Licences proposées	Places proposées sur Parcoursup	Inscrits L1	INSCRITS L2	INSCRITS L3
HISTOIRE	5	5		
LEA Anglais -Allemand	4	2		
LEA Anglais -espagnol	6	4		
SVT Biologie	15	15	4	5
LLCER Anglais	5	3	1	
Psycho	10	9	2	1
LLCER anglais /allemand - Anglais /Espagnol	5	5	1	
Lettres	10	1		
TOTAL	55	42	8	6

Année 2021-2022 : admissions en filières

LICENCE 1 :
9 admis

	UCO = 9 (soit 27% des admis)				
LICENCE ORIGINE /FILIERE	MEDECINE	MAIEUTIQUE	ODONTOLOGIE	PHARMACIE	KINE
SVT	2				1
LLCER ANGLAIS	1	2			
LEA					1
LETTRES	1				
PSYCHOLOGIE	1				
TOTAL	5	2			2

LICENCE 2 ET 3 :
6 admis

	UCO = 6 (soit 4,80% des admis)				
FILIERE	MEDECINE	MAIEUTIQUE	ODONTOLOGIE	PHARMACIE	KINE
SVT				1	2
LLCER ANG				1	
PSYCHOLOGIE	2				
TOTAL	2			2	2

Année 2022-2023 :Inscriptions

Licences proposées	Places proposées sur Parcoursup	Inscrits L1	INSCRITS L2	INSCRITS L3
HISTOIRE	5	1	0	0
LEA Anglais -Allemand	4	2	0	0
LEA Anglais -espagnol	6	4	0	0
SVT Biologie	15	13	6	2
LLCER Anglais	5	4	1	0
Psycho	10	8	4	2
LLCER anglais /allemand - Anglais /Espagnol	5	4	0	0
Lettres	10	2	0	0
TOTAL	55	38	11	4

Années 2022-2023: admissions en filières

LICENCE 1 :
12 admis (38 inscrits)

	UCO = 12 Soit 27,27% des admis				
LICENCE ORIGINE /FILIERE	MEDECINE	MAIEUTIQUE	ODONTOLOGIE	PHARMACIE	KINE
SVT		3			1
LETTRES		1			
LLCER ANGLAIS	1				
LEA ANGLAIS ESPAGNOL				1	
LEA ANGLAIS ITALIEN	1				
PSYCHOLOGIE	3			1	
TOTAL ADMIS	5	4		2	1

LICENCE 2 ET 3 :
5 admis (15 inscrits)

	UCO = 5 Soit 4% des admis				
LICENCE ORIGINE /FILIERE	MEDECINE	MAIEUTIQUE	ODONTOLOGIE	PHARMACIE	KINE
SVT	3				
LLCER ANGLAIS	1				
PSYCHOLOGIE	1				
TOTAL ADMIS	5				

Année 2023-2024 :Inscriptions

Licences proposées	Places proposées sur Parcoursup	Inscrits L1	INSCRITS L2	INSCRITS L3
HISTOIRE	3	1	1	0
LEA Anglais -Allemand	4	1	1	0
LEA Anglais -espagnol	6	1	2	1
SVT Biologie	20	21	13	2
LLCER Anglais	5	7	2	0
Psycho	12	12	5	3
LLCER anglais /allemand - Anglais /Espagnol	4	0	0	0
Lettres	3	1	0	0
TOTAL	57	44	24	6

5. Vie universitaire

5-1 Bilan de l'AFEV 2022-2023 – INFORMATION

5.1 Bilan de l'AFEV 2022-2023 - INFORMATION

Nathalie Guilleau, déléguée territoriale et Maurine Péron, chargée de développement local mentorat, présentent le bilan.

Lien de la présentation

POUR INFORMATION

Prochaines CFVU

- Mardi 21 mai 2024, 14h30
- Lundi 17 juin 2024, 14h30
- Lundi 08 juillet 2024, 14h30